

Délibération n°CA_2026-03_003

Portant approbation de la « charte télétravail »

Le Conseil d'administration du GIP Réussite Educative réuni le 09/03/2026

Vu, le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu, l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique du 4 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable du CSA du GIP Réussite Educative de Marseille en date du 02/03/2026 ;

DÉLIBÈRE :

Article 1er

La Charte sur le télétravail, annexée à la présente délibération, est approuvée par le Conseil d'Administration.

Article 2

Le secrétaire général a la charge de l'application de la présente délibération.

Fait à Marseille, le 09/03/2026

Audrey GATIAN
Présidente du Conseil
d'Administration

A blue ink signature, appearing to read 'gatie', is written over a horizontal line.

Transmissions :

- Préfète déléguée à l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône ;
- Maire de Marseille.